

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 26 JUIN 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	29

N° 17-DCM-DGS-072

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT & LE VINGT-SIX JUIN à QUATORZE heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Juin 2017

OBJET DE LA DELIBERATION : CONVENTIONS ASSOCIATIVES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Magali VINCENT – Nicole VACCA – Emmanuelle NIGRELLI – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA

POUVOIRS : Josiane SICCARDI à Hervé STASSINOS
Denis CHAMBI à Valérie RIALLAND
Yves PARENT à Frédéric FIORE
Jennifer DELI à Nicole VACCA
Marie-Paule DELAROCQUE à Emmanuelle NIGRELLI

ABSENTS : Céline PRATI-AIGUIER – Dominique ROLLAND – Thibaut MARTINI – Geneviève DROMSON

SECRETARE DE SEANCE : Magali VINCENT

=====

Mme Valérie RIALLAND, Adjointe au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

Conformément au travail que nous réalisons avec les différentes associations pradétanes pour consolider nos partenariats, je vous sou mets ci-après l'adoption de différentes conventions d'objectifs et de moyens concernant les 5 associations suivantes :

- L'association APAOP (Activité Physique Adaptée à l'Obésité en Pédiatrie)
- Le « Collectif Bouillabaisse »
- Le CNPG (Club Nautique du Pradet la Garonne)
- « Atelier et compagnie »
- Club Kayak Le Pradet

Ces conventions sont prises en application des règles en matière de subventions et d'aides en général aux associations, elles portent sur les projets spécifiques des partenaires que nous entendons soutenir.

Chaque situation donne bien entendu lieu chaque année à une évaluation, et à un suivi de l'emploi des moyens déployés.

La municipalité décline ici de la manière la plus concrète son soutien direct au tissu associatif pradétan. Les partenariats riches qui découlent de ces conventions vont œuvrer au dynamisme de notre ville et à la qualité de vie locale.

Ces éléments seront intégrés au point annuel que réalise la commune avec chaque association au regard du bilan financier comme des résultats de ses actions.

Je vous propose donc de vous prononcer pour :

☞ Autoriser Monsieur le Maire à signer les 5 conventions annexées à la présente et à prendre l'ensemble des actes subséquents, concernant ces associations :

- L'association APAOP (Activité Physique Adaptée à l'Obésité en Pédiatrie)
- Le « Collectif Bouillabaisse »
- Le CNPG (Club Nautique du Pradet la Garonne)
- « Atelier et compagnie »
- Club Kayak Le Pradet

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

